

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Personne morale:

Dénomination sociale et forme juridique:	
Siège social:	
Valablement représentée par:	Demeurant à:
1.	
2.	

Personne physique:

Nom:	
Prénom :	
Domicile:	

Titulaire de

..... actions ordinaires¹ nominatives,
 actions ordinaires au porteur (à bloquer – voir aide-mémoire pratique)
 actions privilégiées (Priv. 1) nominatives,
 actions privilégiées (Priv. 2) nominatives,
 en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit², de la société anonyme COFINIMMO ayant son siège social à 1200
 Bruxelles, Boulevard de la Woluwe, 58, immatriculée au Registre de Personnes Morales sous le numéro BE 0426 184 049,
constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial³:

.....
 A qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ladite société anonyme "Cofinimmo", qui se tiendra au siège social le **28 avril 2006** à 15h30, et pour délibérer sur les points de l'ordre du jour, aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée générale, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

¹ Merci de distinguer par type d'actions et/ou de biffer les mentions inutiles
² Biffer les mentions inutiles
³ Pour les personnes morales, il doit s'agir d'un préposé, administrateur, gérant...

Pouvoir du mandataire:

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ; et
- 2) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant (cfr. Ordre du jour en annexe et publié au Moniteur belge, dans l'Echo et le Tijd et sur notre site web www.cofinimmo.com):

Points :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005	Ne requiert pas de vote		
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005	Ne requiert pas de vote		
3. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat	OUI	NON	ABSTENTION
4. Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2005	Ne requiert pas de vote		
5. Décharge aux administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
6. Décharge au commissaire	OUI	NON	ABSTENTION
7. Rapport de gestion du Collège des Gérants et rapport du commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Beta Invest » (« Beta Invest »), absorbée par Cofinimmo S.A, pour la période du 1 ^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004	Ne requiert pas de vote		
8. Approbation des comptes annuels sociaux de « Beta Invest », pour la période du 1 ^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004	OUI	NON	ABSTENTION
9. Décharge spéciale aux gérants sortants de « Beta Invest »	OUI	NON	ABSTENTION
10. Décharge au commissaire de « Beta Invest »	OUI	NON	ABSTENTION
11. Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
12. Rémunération des administrateurs	OUI	NON	ABSTENTION
13. « Stock Options Plan »	OUI	NON	ABSTENTION
14. Gouvernance d'entreprise : commentaire sur la gouvernance de Cofinimmo	Ne requiert pas de vote		
15. Divers	Ne requiert pas de vote		

(*) Biffer la mention inutile

Fait à _____, le _____ 2006

(« bon pour pouvoir » + signature)

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 28 AVRIL 2006 A 15h30

SIEGE SOCIAL DE COFINIMMO
BOULEVARD DE LA WOLUWE 58 A 1200 BRUXELLES

1. *Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2005.*
2. *Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2005.*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2005 et affectation du résultat.*

Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2005, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 7,35 € brut aux actionnaires ordinaires, étant entendu que le droit au dividende des actions propres détenues par Cofinimmo a été annulé.

4. *Comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2005*
5. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005, le cas échéant, proposition de donner décharge spéciale aux administrateurs sortants de la société pour l'exécution de leur mandat d'administrateur au cours de la période du 1^{er} janvier 2006 au 28 avril 2006.

6. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2005.

7. *Rapport de gestion du Collège des Gérants et rapport du commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Beta Invest » (« Beta Invest »), absorbée par Cofinimmo S.A., pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.*

8. *Approbation des comptes annuels sociaux de « Beta Invest », pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004*

Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Beta Invest » pour la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.

9. *Décharge aux gérants sortants de « Beta Invest »*

Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « Beta Invest » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} juin 2004 au 31 décembre 2004.

10. *Décharge au commissaire de « Beta Invest »*

Proposition de donner décharge au commissaire de « Beta Invest » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2004.

11. *Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'administrateurs*

Proposition de renouveler, avec effet immédiat, les mandats, en qualité d'administrateurs de la société, de M. Guido Roelandt jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009 et de M. André Dirckx jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur de la société, M. Vincent Doumier jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Proposition de nommer, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs indépendants de la société, MM. Gaëtan Hannecart et Baudouin Velge jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Messieurs Hannecart et Velge répondent aux critères d'indépendance aussi bien de l'article 524 §4 du Code des Sociétés que du Code Belge de Gouvernance d'Entreprise du 9 décembre 2004.

Messieurs Snoy, Siaens et de Walque ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet respectivement au 1er juillet 2005, 23 mars 2006 et 28 avril 2006. Le mandat de Monsieur De Vocht est arrivé à échéance le 29 avril 2005; il n'a pas été pourvu à son remplacement lors de l'assemblée générale de 2005.

12. *Rémunération des administrateurs*

Proposition de fixer la rémunération de base des administrateurs, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, à :

- 20.000 € par an pour l'exercice de leur mandat au sein du Conseil d'Administration et
- 6.250 € par an pour l'exercice de leurs fonctions au sein des Comités
- 12.500 € par an pour l'exercice de la fonction de Président au sein des Comités.

Proposition de fixer le montant des jetons de présence, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, à :

- 12.500 € par séance pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration et
- 700 € par séance pour la participation aux réunions des Comités du Conseil.

Proposition de fixer forfaitairement la rémunération du Président du Conseil d'administration, sous condition d'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, à 100.000 € par an.

13. *« Stock Options Plan »*

Proposition d'approuver les principes et les règles de base du plan de « stock options » (sur actions existantes) au profit du management conformément à la loi du 26 mars 1999, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 23 mars 2006. Une synthèse des règles de base du plan est à la disposition des actionnaires.

14. *Gouvernance d'entreprise : commentaire sur la gouvernance de Cofinimmo*

15. *Divers*